

**Objet : Championnats de France UNSS d'aviron 2025 – Demande de subvention du collège de l'Epine**

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 22 mai 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux mai à 18h00,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS (Pouvoir M. GARCIA). CUCCURU. ILBERT. LALLEMENT (Pouvoir B. ALLARD). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir D. WROBEL). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET). RUBIER. TAVEL (Pouvoir F. DUPRAZ). VOISIN.

Le Président,

**Explique** que :

- suite aux championnats académiques d'aviron qui se sont déroulés sur la base du Lac d'Aiguebelette, une équipe de trois bateaux – soit seize rameurs du collège de l'Epine - a terminé à la première place, se qualifiant ainsi aux championnats de France UNSS,
- les charges occasionnées par ces déplacements sur trois journées sont chaque année très lourdes pour le budget de l'Association Sportive malgré le financement d'une partie des frais par les familles et le remboursement du service régional UNSS ;

**Présente** dans ce contexte, à l'assemblée, la demande du Collège de l'Epine de Novalaise à la CCLA d'une aide exceptionnelle de 1192 € pour financer le déplacement des collégiens aux championnat de France UNSS ;

**Précise** que le collège a également formulé une demande d'aide auprès de chaque mairie des communes de résidence des élèves ;

**Invite** le conseil communautaire, après avis favorable du Bureau de la CCLA, à délibérer pour approuver l'attribution d'une subvention de 1192€ au Collège de l'Epine ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'accorder une subvention de 1 192 Euros au Collège de l'Epine pour financer le déplacement des collégiens aux championnat de France UNSS,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

